



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-118

#### Compte rendu des délégations art L2122-22 du code général des collectivités territoriales (Assemblées)

522

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

#### Étaient absents

Talal ABDUL-KADER, Caroline VABRE

#### Pouvoirs

Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Philippe RIVE donne procuration à Christophe LE CICLE, Nadine CHOLIN donne procuration à Asma SHAHZAD, Véronique JULIE donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline SIMOES donne procuration à Mattis AIT-MOUHOUB, Nelson FONSECA donne procuration à Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ donne procuration à Halima TAIBI, Youssef LAMRINI donne procuration à Jean LESPINAS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Par délibération du 28 mars 2026 et conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, certaines de ses attributions.

En application de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions qui ont été prises, dans le cadre de ses délégations.

N° Décision	Objet	Service
DEC2026-020	Demande d'une subvention auprès du FIPDR 2026 d'un montant de 21 007,40 € pour le projet de modernisation de la vidéoprotection	Contractualisation
DEC2026-021	Emprunt de 5 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel, taux fixe	Finances
DEC2026-022	Fin de bail du logement sis 21 rue de la Muette à Dreux à compter du 10 mai 2026	Gestion locative
DEC2026-023	Fin de bail du logement sis 18 rue de la Muette	Gestion locative

Par ailleurs la liste des marchés et avenants notifiés est présentée ci-dessous.

Intitulé Marché + lots	Titulaire	Montants	Date de notification + Durée / Délais
Avenant 2 sur marché 2024-10 Mise en propreté des locaux et espaces des bâtiments de la ville de Dreux Lot 2 Nettoyage des locaux et espaces des bâtiments sportifs et culturels – Lot réservé	MULTISERVICES	+ Value de 1987.20 € HT (sur la partie forfaitaire)	19/05/2026
Avenant 4 sur marché 2023-17 Construction d'un pôle d'équipements éducatifs et culturels dans le quartier des Bâtes à Dreux.	SNERCT (Mandataire) DAUDRET VIGNIER ASSOCIES BEMING	+ value de 454 157.55 HT	19/05/2026
Marché 2026-14 Acquisition de livres non scolaires 2026-2027 pour la ville de Dreux	ROSE DES VENTS	81 000 € TTC maximum	22/05/2026
Avenant 3 sur marché 2024-10 Mise en propreté des locaux et espaces des bâtiments de la ville de Dreux lot 3 Nettoyage des locaux et espaces des bâtiments administratifs, tertiaires et aux services techniques	CHROME	+ value sur la partie globale et forfaitaire de 4534.59 HT	Notifié le 22/05/2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

**PREND ACTE** des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales et de la liste des marchés et avenants notifiés.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Secrétaire de séance



Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le